

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le onze décembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	45
Absents :	24	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	10	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme GIRARD Nicole	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme ANGELETTI Frédérique	Mme GREGOIRE Sylvie	M. NOUVEAU Michel
Mme ARAGONES Claire	M. JUSTINESY Gérard	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. BATOUX Philippe	M. KITAEFF Richard	Mme PIERI Julia
M. CARLIER Roland	M. LE FAOU Michel	Mme PONTET Annie
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme LION-PESQUIES Christine	M. RIVET Jean-Philippe
Mme CRESP Delphine	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
M. DECHER Martine	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. SINTES Patrick
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
M. GERAULT Jean-Pierre	Mme NALLET Christine	M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. BOREL Félix	ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
M. DERRIVE Eric	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth

Absents excusés :

Mme DAUPHIN Mathilde
Mme MILESI Véronique
Mme ROUX Isabelle
M. SEBBAH Didier

Absents non-excusés :

Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme PALACIO Céline
M. PEYRARD Jean-Pierre
M. ROUSSET André
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

N° 2024-181

ENVIRONNEMENT – Approbation de la convention « Pacte Territorial France Rénov » avec l’ALTE pour le déploiement du service public de la rénovation de l’habitat

- *Vu le Code général des collectivités territoriales,*
- *Vu le Code de la construction et de l’habitation, notamment, L. 321-1 et suivants, R. 321-1, R. 327-1 (PIG) et suivants,*
- *Vu le règlement général de l’Agence nationale de l’habitat,*
- *Vu les statuts de LMV portant compétence en matière de protection et mise en valeur de l’environnement et du cadre de vie, et en particulier pour le soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie,*
- *Vu le Programme Local de l’Habitat de LMV (PLH) adopté par délibération du conseil communautaire n° 2020-28 du 27 février 2020,*
- *Vu le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté par le Syndicat Mixte du SCOT Cavaillon-Coustellet-L’Isle sur la Sorgue le 9 juin 2022 et par délibération du conseil communautaire de LMV n° 2022-144 du 27 octobre 2022 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire du 27 novembre 2024.*

Depuis 2022, LMV adhère au dispositif SARE « Service d’Accompagnement à la Rénovation Energétique des bâtiments » proposé par l’Etat et la Région et piloté au niveau départemental par le Conseil Départemental de Vaucluse.

Ce dispositif, ainsi cofinancé par l’ANAH (Agence Nationale pour l’Amélioration de l’Habitat), la Région, le Département et notre intercommunalité a permis d’apporter un service de proximité, de conseil et d’accompagnement des ménages et des petites entreprises pour leurs travaux de rénovation énergétique dans le cadre de missions confiées contractuellement à l’ALTE (Agence Locale pour la Transition Energétique) et au PNR du Luberon.

En 2022 et 2023 sur le territoire de LMV :

- Plus de 1 000 personnes et 12 entreprises du petit tertiaire privé ont bénéficié d’une information de premier niveau ;
- 925 ménages, 7 copropriétés et 2 entreprises ont bénéficié d’un conseil personnalisé ;
- 88 ménages et 1 copropriété ont bénéficié d’un accompagnement avec ou sans suivi de travaux de rénovation globale ;
- Plusieurs actions de communication et d’information ont été organisées sur tout le territoire (tenue de permanences, organisation de conférences, présence sur les foires et salons).

Ce dispositif d’aide et d’accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments s’inscrivait pleinement dans les objectifs du PCAET et du PLH pour l’accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique. Le budget consacré annuellement par notre EPCI s’élevait à 40 530 € financés à 75 % au titre du PCAET et 25 % au titre du PLH.

A partir de 2025, le dispositif SARE est remplacé par un nouveau dispositif dit « Pacte Territorial France Rénov » destiné à financer le déploiement du « Service public de la rénovation de l’habitat » financé à 50 % par l’ANAH dans le cadre de nouvelles conventions de coopération et de coordination.

Afin d’éviter toute interruption de ce service de proximité et compte tenu des délais très courts laissés par l’ANAH aux EPCI pour conventionner avec elle sur ce nouveau dispositif, l’ALTE propose aux EPCI du département de Vaucluse de porter directement le Pacte Territorial avec la signature de conventions spécifiques par EPCI, précisant les modalités du service apporté sur leur territoire, les partenariats mobilisés et le budget prévisionnel des actions projetées.

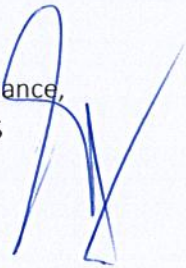
Pour LMV, le budget prévisionnel projeté est estimé à 81 060 €. Il sera cofinancé à 50 % par l’ANAH et 50 % par LMV (soit une participation inchangée pour LMV à hauteur de 40 530 € maximum).

La rénovation énergétique des bâtiments est l’un des enjeux majeurs de la planification écologique territoriale, mais aussi l’un des axes prioritaires de notre PCAET et de notre PLH.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **RENOUVELE** son engagement dans le nouveau dispositif « Pacte Territorial France Rénov » à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- **APPROUVE** le projet de convention à signer avec l’ALTE pour le déploiement du service public de la rénovation de l’habitat sur le territoire de notre intercommunalité, étant précisé que le budget prévisionnel annuel maximum consacré par LMV à ce dispositif resterait maintenu à hauteur de 40 530 € pour l’année 2025, à l’instar des années précédentes (dont 30 730 € au titre du PCAET et 9 800 € au titre du PLH) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 12 décembre 2024

Le Président,
Gérard DAUDET

